



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Service de chirurgie ambulatoire du centre hospitalier d'Alès-Cévennes

Question écrite n° 16421

Texte de la question

M. Alexandre Allegret-Pilot attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les perturbations sévères du service de chirurgie ambulatoire du centre hospitalier d'Alès-Cévennes (Gard). Selon les informations rendues publiques le 23 juin 2026, le service de chirurgie ambulatoire de cet établissement, qui dessert le bassin de vie d'Alès et des Cévennes, serait aujourd'hui en proie à de graves difficultés. Les personnels soignants ont indiqué deux causes : un manque de personnel et un manque d'espace. Cette situation intervient alors même que les admissions auraient doublé en une année, signe d'un besoin de soins en forte progression sur ce territoire. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le développement de la chirurgie ambulatoire constitue, depuis plus d'une décennie, une priorité affichée des pouvoirs publics et de l'assurance maladie, présentée à la fois comme un progrès pour les patients et comme un levier d'efficience pour les comptes sociaux. Qu'un établissement public de proximité soit contraint de suspendre intégralement cette activité, faute de moyens humains et matériels, alors que la demande progresse fortement, illustre l'écart grandissant entre les objectifs proclamés au niveau national et les capacités réelles des hôpitaux de terrain. Les conséquences pour les habitants sont immédiates : allongement des délais de prise en charge, reports d'interventions et orientation de fait vers des établissements plus éloignés ou vers le secteur privé, au détriment de l'égalité d'accès aux soins. Dans un territoire cévenol déjà fragilisé par les tensions de la démographie médicale, une telle rupture de l'offre de soins publique affaiblit un peu plus la confiance des habitants dans leur hôpital. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui faire connaître l'état précis de la situation tel qu'il est porté à la connaissance de l'agence régionale de santé d'Occitanie ; les mesures d'urgence que le Gouvernement entend mobiliser, tant en personnels qu'en locaux, pour permettre la reprise effective de l'activité de chirurgie ambulatoire à Alès ; le calendrier dans lequel cette reprise peut être garantie aux patients ; et, plus largement, les moyens que le Gouvernement compte mettre en regard de son objectif de développement de la chirurgie ambulatoire, afin que celui-ci ne se traduise pas, sur le terrain, par une dégradation de l'accès aux soins.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Allegret-Pilot](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16421

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5881